



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquante-deuxième session
**«Cinquante ans du CSA – Œuvrer ensemble
pour un monde libéré de la faim et de la malnutrition»**

Rome (Italie), 21-25 octobre 2024

**RENFORCER L'ACTION COORDONNÉE FACE À LA CRISE
ALIMENTAIRE – L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA
NUTRITION DANS LE MONDE 2024 – PROJET DE CONCLUSIONS¹**

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Le Comité:

- a) se félicite de la collaboration entre la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et l'UNICEF, qui ont œuvré conjointement à l'élaboration du rapport 2024 sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*;
- b) se déclare profondément préoccupé par la crise mondiale de la sécurité alimentaire qui sévit actuellement: selon les estimations, la prévalence de la sous-alimentation dans le monde s'élevait à 9,1 pour cent en 2023 (soit entre 713 et 757 millions de personnes) et cette proportion n'a pratiquement pas évolué pendant trois années consécutives, après avoir fortement augmenté à la suite de la pandémie de covid-19; se déclare profondément préoccupé, outre la question de la faim, par le fait que l'insécurité alimentaire modérée ou grave ait touché, selon les estimations, 28,9 pour cent de la population mondiale (soit 2,33 milliards de personnes) en

¹ Document validé par le Bureau le 24 septembre 2024, sous réserve d'ultérieures négociations.

2023, et par le fait que les pays à faible revenu présentent le plus fort pourcentage de personnes ne pouvant se permettre une alimentation saine;

- c) souligne qu'il est nécessaire de s'entendre sur une définition et une conception communes en ce qui concerne le financement au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment en vue de s'attaquer aux principales causes et aux facteurs structurels d'insécurité alimentaire et de malnutrition, et en ce qui concerne les méthodes de cartographie, de suivi, de mesure et de mise en œuvre de ce financement, point de départ important dans la perspective d'une augmentation durable des flux financiers nécessaires pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes et garantir à chacun l'accès à une alimentation saine, le financement et l'inclusion financière étant essentiels à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD);
- d) invite à tirer parti de son pouvoir mobilisateur pour aboutir à une conception commune du financement au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que de sa cartographie, dans le sens de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, en tenant compte en particulier de l'axe de travail sur le renforcement des investissements et des financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- e) prend note du document de synthèse sur les interventions possibles pour faire face aux crises alimentaires aiguës engendrées par des conflits à la lumière des situations d'urgence actuelles, qui a été établi par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, s'agissant notamment des informations générales et des recommandations sur les interventions immédiates, à moyen terme et à long terme face à la famine;
- f) rappelle que, dans les zones de conflit, le droit humanitaire international impose de protéger les biens indispensables à la survie de la population civile et interdit d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre²;

[nouveau paragraphe proposé:

rappelle qu'il est nécessaire de veiller à garantir la protection des personnes touchées ou menacées par la situation de crise prolongée [y compris] à Gaza, au Soudan et à Haïti, ainsi que de celles qui font face à d'autres crises prolongées, et souligne combien il est important de faire respecter les obligations relatives aux droits humains et les règles de droit humanitaire international pertinentes;]

- g) rappelle également le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et sa pertinence, notamment dans le contexte du nexus action humanitaire-développement-paix, et le rôle technique important que jouent les organismes ayant leur siège à Rome, s'agissant d'évaluer, dans le cadre de leur mandat et de leur domaine d'expertise, les effets de l'ensemble des conflits en cours sur la sécurité alimentaire et la nutrition et d'y remédier, tout en prenant note des interventions des membres sur cette question, et appelle à une meilleure connaissance, appropriation et utilisation du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire lors des crises prolongées;

² Article 54 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977.

- h) prend acte du rapport de la Présidente sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée et promeut une vaste mobilisation au titre de cet axe de travail afin d'atteindre les objectifs consistant à repérer les signes des crises alimentaires d'apparition récente et à prendre des mesures en temps voulu, en contribuant à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et en favorisant en outre la transformation des systèmes alimentaires;
- i) se félicite de la création d'une Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, sous la présidence brésilienne du G20, et se réjouit à la perspective de son lancement lors du Sommet des dirigeants du G20, en novembre 2024, en vue d'appuyer les efforts visant à éliminer la pauvreté et la faim (ODD 1 et 2), tout en réduisant les inégalités (ODD 10), et d'accomplir des progrès plus rapides en la matière, en contribuant à redynamiser les partenariats mondiaux au service du développement durable (ODD 17) et à réaliser d'autres ODD interdépendants;
- j) préconise une large participation de toutes les parties prenantes de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et une étroite collaboration avec le CSA, en tenant compte du rôle de ce dernier s'agissant de fournir aux membres des orientations et des contributions quant aux questions liées à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et à l'éradication de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes;
- k) souligne la disparité persistante des progrès accomplis dans le domaine de la nutrition – 2,8 milliards de personnes n'ayant pas les moyens de s'alimenter sainement et la prévalence du double fardeau de la malnutrition (dénutrition et surnutrition) étant à un niveau élevé – et invite les parties prenantes à participer au Sommet «Nutrition pour la croissance», qui se tiendra à Paris en mars 2025.